



Molondin, le 11 mai 2017

**Préavis n° 1/17**

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE MOLONDIN

Concernant

**Les comptes pour l'année 2016**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous présentons pour approbation, les comptes de commune pour l'année 2016.

Après étude de ces comptes, la Municipalité les a adoptés dans sa séance du 8 mai 2017.

Le montant total de charges s'élève à CHF 980'774.17 et le montant total de revenus à CHF 989'535.54, présentant ainsi un excédent de revenus de CHF 8'761.37.

Les détails des charges et revenus se trouvent sur le document annexé et vous seront expliqués oralement par Madame Méry-Jane Cosendai.

---

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MOLONDIN

Sur proposition de la Municipalité,

Entendu le rapport de la Commission de gestion,

Et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Les comptes de commune de l'année 2016 présentant un excédent de revenus de CHF 8'761.37 avec CHF 980'774.17 de charges pour CHF 989'535.54 de revenus, sont adoptés.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

A. Correvon

P. Lavanchy

Délégué de la Municipalité : Madame Mila Dhaisne

Annexe : Comptes pour l'année 2016